

Montréal le 12 avril 2021

Par dépôt électronique (SDÉ)

À : Tous les participants

Objet: **Énergir - Demande concernant la mise en place de mesures relatives à l'achat et la vente de gaz naturel renouvelable**
Notes sténographiques des 25 novembre et 4 décembre 2020
Dossier R-4008-2017

Maîtres,

Dans sa lettre procédurale du 24 mars 2021¹, la Régie de l'énergie (la Régie) a convoqué les participants au dossier mentionné en objet à une audience portant sur la demande d'Énergir relative à l'Étape C. Cette audience se tiendra du 26 au 30 avril 2021 et, si nécessaire, les 13 et 14 mai 2021.

La Régie informe les participants qu'il n'y aura pas d'audience en après-midi du 27 avril et en matinée du 30 avril 2021. En vue de préparer le calendrier de l'audience, la Régie demande à chaque participant de lui transmettre les informations suivantes :

- le temps requis pour la présentation de la preuve;
- la liste et la qualification demandée, le cas échéant, des témoins;
- le temps prévu pour le contre-interrogatoire des témoins d'Énergir et des intervenants, ainsi que la répartition de ce temps entre les panels et les participants;
- le temps prévu pour la plaidoirie;
- tout autre commentaire utile à l'établissement du calendrier d'audience.

La Régie demande à Énergir de lui faire part si elle prévoit demander la tenue d'un huis-clos et, le cas échéant, préciser pour quels témoins ou panel de témoins ou encore pour les plaidoiries. La Régie note qu'Énergir ne prévoit pas *a priori* faire témoigner de représentant de la firme SOM lors de cette audience². Toutefois, la Régie demande à Énergir de prévoir la disponibilité d'un représentant de cette firme si un ou plusieurs des intervenants indiquent dans leur planification d'audience qu'ils entendent le contre-interroger lors de l'audience.

¹ Pièce [A-0240](#) et décision [D-2021-016](#).

² Pièce [B-0550](#).

Enfin, la Régie demande que tous les participants lui indiquent s'ils entendent soulever des moyens préliminaires à l'audience, la nature de ces moyens et le temps estimé pour ce faire.

La Régie rappelle qu'elle s'attend à ce que les participants fassent preuve de flexibilité, afin de pallier aux imprévus qui pourraient survenir dans le cadre de cette audience.

Les informations requises par la présente devront parvenir à la Régie, de la part d'Énergir, au plus tard, **le 16 avril 2021 à 12 h** et, de la part des intervenants, au plus tard, **le 19 avril 2021 à 12 h**.

La Régie demande aux participants de se joindre à GoToMeeting à **8h30 le 26 avril 2021** afin de s'assurer du bon fonctionnement des équipements.

L'audience aura lieu **par visioconférence avec l'application GoToMeeting**. Les coordonnées de connexion pour l'audience seront communiquées ultérieurement.

À cette fin, la Régie demande aux participants de prendre connaissance et de s'assurer du respect des directives publiées dans le [Guide des participants à une audience par visioconférence devant la Régie de l'énergie](#).

La Régie invite également les participants à consulter le [Guide technique GoToMeeting pour les participants à une audience devant la Régie de l'énergie](#) afin de se familiariser avec le mode de connexion et les principales fonctions de l'application GoToMeeting en vue de faciliter la participation de chacun.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

(S) Natalia Lis

Natalia Lis pour
Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

NL/nl